

REUNION DU 28 mars 2017

Date de convocation :
23/03/2017

Date d'affichage
23/03/2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 73
Présents : 40
Votants : 44

Le vingt-huit mars deux mil dix-sept à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Etaient présents :

F BACHER, A BENON (départ à 22h00), G BRISSET, G DONGE, S SALMON, D LANGEVIN, E LEMONNIER, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, J BESSLIEVRE, V BLANDIN, M GERVAIS, L HAVARD, J-P MANIGLIER, J TOLLEMER, A DESSOUDE, A HALLET, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, J-J VASLIN, F ALLIX, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMERE, M LEMIERE, C MARIE, M-H PERROTTE, C RACHINE, G TRAVERT, M-C BERTHELIER, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.

Excusés : A BENON pouvoir à G BRISSET (à partir de 22h00), J-M LE MARINEL, G VIEL pouvoir à S SALMON, M BARTON pouvoir à F LESACHEY, E LEQUERTIER, S LEROUVILLOIS, V BOSQUET pouvoir à L HAVARD, M HEBERT, S JULIEN pouvoir à F ALLIX, M GALIS, J LAHAYE, J-J LEJUEZ, L MIGNOT, G PERROTTE.

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, M MAUNOURY, D MAUVIEL, P LUCAS, J-N TOLLEMER, C HOLLEY, A TRAVERS, F CATHERINE, G LARSONNEUR, M MILLET, S ROUXEL, C ZAMPROGNO, M. BIHEL, I CATHERINE, V DUVERNOIS, C GAILLARDON, D GOSSELIN, J-P GROULT, O LESOUF,

Secrétaire de séance: V BLANDIN.

01-03-17 Approbation des Comptes Administratifs 2016 – budget M14 de Picauville et de Les Moitiers en Bauplois

Commune déléguée de Picauville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	47 832,30			766 647,24		
Opérations de l'exercice	350 903,10	254 813,91	1 847 713,99	2 123 762,08	2 198 617,09	2 378 575,99
TOTAUX	96 089,19			276 048,09		
Résultats de clôture	143 921,49			1 042 695,33		898 773,84
Restes à réaliser	101 334,66	7 967,40		1 042 695,33		898 773,84
TOTAUX CUMULES	237 288,75			805 406,58		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B-Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	+ 276 048,09
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	+ 766 647,24
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	1 042 695,33
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-143 921,49
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	93 367,26
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	237 288,75
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectations en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	237 288,75
<u>H report en fonctionnement R002</u>	805 406,58
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

Commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	9 798,67			124 977,06		
Opérations de l'exercice	22 137,46	11 944,96	136 232,72	161 448,17	158 370,12	173 393,13
TOTAUX	10 192,50			25 215,45		
Résultats de clôture	19 991,17			150 192,51		130 201,34
TOTAUX CUMULES	19 991,17			130 201,34		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	+ 25 215,45
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	+ 124 977,06
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	+ 150 192,51
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 19 991,17
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	19 991,17
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectations en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	19 991,17
<u>H report en fonctionnement R002</u>	130 201,34
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

02-03-17 Approbation des Comptes de gestion du receveur 2016 – budget M14 de Picauville et de Les Moitiers en Bauplois

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et

DECLARE que les compte de gestion pour l'exercice 2016 des communes déléguées de Picauville et de Les Moitiers en Bauplois, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A la demande de Madame Orlandi, trésorière, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la dissolution des comptes de gestion des communes historiques de Picauville, Amfreville, Gourbesville, Houtteville, Vindefontaine et Cretteville.

03-03-17 Vote du Budget Primitif 2017 – commune – Budget M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

VOTE le Budget Primitif 2017 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses = 3 096 161,00 €
- recettes = 3 096 161,00 €

Section d'investissement :

- dépenses = 942 821,00 €
- recettes = 942 821,00 €

04-03-17 Dépenses en section d'investissement 2017 – budget M14 commune

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VOTE les dépenses suivantes :

Imputation	Investissement	Montant
2041512	Dette La Haye	15 651,00
21318-11	Accès église Amfreville	2 896,00
	Surmont de l'église d'Houtteville	1 440,00
	Mur d'enceinte cimetière d'Houtteville	13 688,00
	Travaux église de Gourbesville	6 313,00
	Vitraux église de Vindefontaine	965,00
	Remplacement marteau cloche Les Moitiers	846,00

21318-23	Eclairage du Stade	60 985,00
204172-37	Participation SDEM borne véhicule électrique Picauville	2 900,00
2151-37	Remise à la côte des tampons rues Bauplois, Cavée &Périers à Picauville	12 500,00
2151-37	Aire de croisement & Pont Motey à Amfreville	3 500,00
2151-37	Stationnement partie Haute rue de la Marne Picauville	5 000,00
2151-37	Plus-value Laisney chasse des écoles Picauville	2 000,00
2151-37	Travaux voirie Cretteville et Houtteville (une partie)	26 000,00
2151-37	Assistance technique DRD pour voiries	1 650,00
2151-37	Boîte de branchement suite effacement réseau rue d'Utah-Beach Picauville	1 295,00
2151-37	Mise à la côte des tampons rue de la Marne Picauville	8 490,00
2152-37	Etude DRD pour ralentisseurs Les Moitiers	600,00
2152-37	Ralentisseurs Les Moitiers	12 000,00
2188-37	Achats plaques de numérués	3 500,00
2051-41	Logiciel Chorus Pro Picauville	725,00
2051-41	Pack E.Magnus commune nouvelle	1 232,00
2183-41	Ordinateur secrétariat mairie Picauville	1 650,00
2188-41	Achat autolaveuse salle polyvalente Picauville	8 000,00
2188-41	Achat sono conseil municipal & cérémonies	1 152,00
2188-41	Achat frigo salle des fêtes Vindefontaine	460,00
2188-41	Achat matériel pour animaux en divagation	717,00
2188-41	Stores salle des Moitiers	500,00
2188-41	Plaques commémoratives Les Moitiers & Amfreville	1 000,00
2188-41	Achat téléphone (sécurité travailleur isolé policier municipal)	360,00
21312-42	Sécurité des écoles (plan vigipirate) Picauville	31 302,00
2183-42	Achat de 8 tablettes Ipad école de Picauville	4 000,00
2188-42	Vidéoprojecteur école élémentaire Picauville	1 000,00
2188-42	Achat stores pour école élémentaire Picauville	750,00
2188-42	Achat 3 lecteurs CD pour les classes CP, CE et CM1 Picauville	400,00
2188-42	Sèche dessin pour l'école maternelle Picauville	145,00
2031-43	Bornage et diagnostic maison du tram Picauville ou presbytère des Moitiers	2 500,00
21311-43	Solde d'aménagement de la mairie de Picauville	1 300,00
21318-43	Pose d'une fosse toutes eaux, ancienne école Les Moitiers	6 292,00
21318-43	Réhabilitation maison du marais Les Moitiers	34 677,00
21318-43	Raccordement eau pluviale bâtiments Les Moitiers	10 200,00
21318-43	Film sur la vitre école maternelle Picauville	600,00
21318-43	Provision pour aménagements des logements locatifs sur les communes	25 000,00
21318-43	Couverture d'une partie de l'ancienne mairie de Cretteville	1 800,00
21318-43	Accessibilité ERP commune nouvelle	4 450,00
21318-43	Ravalement de la façade de la salle des Moitiers	8 200,00
21318-43	Travaux à la chapelle Fatima Les Moitiers	3 831,00
2313-88	Provisions pour étude architecte école Picauville	50 000,00
2182-91	Achat tracteur	74 400,00
2188-91	Achat épareuse	34 200,00
2188-91	Achat camion-atelier équipé pour l'atelier municipal	20 000,00
2188-91	Achat remorque-plateau pour tondeuse	7 062,00
	TOTAL	520 124,00

Départ à 22h15 de Madame Aurore BENON pouvoir à Monsieur Gérard BRISSET.

05-03-17 Vote des taux des impôts directs locaux 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu dans les délibérations de création de la commune nouvelle la mise en place d'un lissage des taux progressifs sur 12 ans à compter du 1^{er} avril 2017. Le taux unique dans chaque communes déléguées interviendra donc la 13^{ème} en 2029. De plus, comme cela se pratiquait déjà dans les communes historiques, la commune de Picauville sera soumise au droit commun pour les abattements sur ces taxes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité, (41 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

FIXE les taux *cibles* pour 2029 comme suit:

	Taux
-taxe d'habitation	9.87%
-taxe foncière bâti	16.50%
-taxe foncière non bâti	27.36%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

06-03-17 Aide financière communale pour les chambres d'hôtes et gîtes

Monsieur le Maire propose de reconduire les délibérations du 19 janvier 1994 et du 16 octobre 1996 et de maintenir les montants de 2009 des aides allouées pour créer divers types d'hébergement chez l'habitant,
À savoir en 2009:

Type d'hébergement	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant de subvention	Montant maximum de subvention
Gîte rural	3 050 Euros	50%	1 525 Euros	1 525 Euros (1 gîte)
Chambres d'hôtes	1 070 Euros	50%	535 Euros	535 Euros (1 chambre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (41voix pour et 2 abstentions)

DECIDE de reconduire les montants fixés en 2009 des aides pour les chambres d'hôtes et gîtes pour l'année 2017

07-03-17 Subvention ravalement de façade

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

RECONDUIT sa délibération de la commune historique de Picauville du 28 mars 2000 et maintient la subvention accordée pour des travaux de ravalement de façades à 25% du montant des travaux avec un plafond de 760 Euros avec une provision d'une somme de 3 800€ sur l'année 2017.

08-03-17 Participation financière 2017 au Fond de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant 0.70€ par habitant, soit 2 396,10 € (base calcul population globale 3 423 habitants).

09-03-17 Participation financière 2017 au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJD)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté d'un montant de 0,23€ par habitant, soit 787,29 € (base calcul population globale 3 423 habitants).

10-03-17 Approbation des Comptes Administratifs 2016 – budget M49 assainissement de Picauville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après en avoir délibéré et à

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		94 114,29		86 930,74		
Opérations de l'exercice	72 967,87	119 795,73	235 819,93	221 671,57	308 787,80	341 467,30
TOTAUX		46 827,86	14 148,36			
Résultats de clôture		140 942,15		72 782,38		213 724,53

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B-Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	-14 148,36
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	+86 930,74
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	+72 782,38
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+140 942,15
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	

G affectations en réserves R1068 en	
investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
H report en fonctionnement R002	72 782,38
DEFICIT REPORTE D 002	

11-03-17 Approbation des Comptes de gestion du receveur 2016 – budget M49 assainissement de Picauville

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2016 du budget assainissement M49, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-03-17 Vote du Budget Primitif 2017 – assainissement de Picauville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif d'assainissement de 2017 comme suit

Section d'exploitation :

-dépenses = 290 139,00 €

-recettes = 290 139,00 €

Section d'investissement :

-dépenses = 286 613,00 €

-recettes = 286 613,00 €

13-03-17 Dépenses en section d'investissement 2017 – budget M49 assainissement de Picauville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOTE les dépenses suivantes :

Imputation	Investissement	Montant
2158-ONA	Disponible	136 938,00
2158-73	Doseur table égouttage	1 500,00
2158-73	Achat matériel station épuration	20 000,00
	TOTAL	158 438,00

14-03-17 Redevance assainissement 2017

En 2011, 2,11€ le m³
En 2012, 2,20€ le m³
En 2013, 2,20 le m³
En 2014, 2€ le m³.
En 2015, 1.80€le m³
En 2016, 2€ le m³

Pour 2017, le Maire propose de maintenir le tarif à 2€ le m³

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
MAINTIENT la redevance d'assainissement à 2€ le m³

15-03-17 Approbation des Comptes Administratifs 2016 – budget Maison médicale

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés				39 715,39		
Opérations de l'exercice	10 677,00		2 482,70	7 356,77	13 159,70	2 482,77
TOTAUX	10 677,00			4 874,07	5 802,93	
Résultats de clôture	10 677,00			44 589,46		33 912,46

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	+4 874,07
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	+39 715,39
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	44 589,46

<u>D solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>E solde des restes à réaliser</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectations en réserves R1068 en investissement</u>	10 677,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
<u>H report en fonctionnement R002</u>	33 912,46
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

16-03-17 Approbation des Comptes de gestion du receveur 2016 – budget Maison médicale

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2016 de la maison médicale de Picauville, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17-03-29-16 Vote du Budget Primitif 2017 – Maison médicale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif annexe 2017 pour la maison médicale

Section de fonctionnement :

-dépenses = 40 912,00 €

-recettes = 40 912,00 €

Section d'investissement :

-dépenses = 10 677,00 €

-recettes = 10 677,00 €

18-03-17 Dépenses en section d'investissement 2017 – Maison médicale

Aucune dépense d'investissement n'est prévue en 2017 pour le budget de la maison médicale.

19-03-17 Approbation des Comptes Administratifs 2016 – budget Biens Girard Amfreville

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés				0,57		
Opérations de l'exercice			5 592,83	5 760,28		167,45
TOTAUX				167,45		
Résultats de clôture				168,02		168,02

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B-Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	+167,45
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	0,57
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	

G affectations en réserves R1068 en	
investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
H report en fonctionnement R002	168,02
DEFICIT REPORTE D 002	

20-03-17 Approbation des Comptes de gestion du receveur 2016 – budget Biens Girard Amfreville

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2016 des Biens Girard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

21-03-17 Vote du Budget Primitif 2017– Biens Girard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif annexe 2017 pour les Biens Girard

Section de fonctionnement :

-dépenses = 6 068,00 €
-recettes = 6 068,00 €

22-03-17 Dépenses en section d'investissements 2017– Biens Girard

Aucune dépense d'investissement n'est prévue en 2017 pour le budget Biens Girard.

23-03-17 Maintien de la Garantie pour la SAHLM du Cotentin

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal d'une demande de maintien de la garantie déjà octroyée par la commune déléguée de Picauville à un emprunt de la SAHLM du Cotentin, suite à un réaménagement partiel de l'emprunt à compter du 1^{er} janvier 2017 (baisse des taux- emprunt 2 199 482.16€).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de maintenir sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée selon les conditions suivantes :

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorée des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'ils auraient encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'annexe caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées qui fait partie intégrante de la dite délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisibles indexés sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 30/12/2016 est de 0.75%

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

24-03-17 Versement de la RODP

Comme l'année dernière, il est nécessaire de prendre une délibération pour percevoir les différentes RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) :

- Gaz
- Électricité
- Telecom

A/Instauration de la RODP permanente et provisoire Gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz modifiant le code général des collectivités territoriales.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€ par rapport au plafond de 0,035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

DECIDE que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

DECIDE que selon le décret n°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau

B/Instauration de la RODP permanente Electricité

Comme pour le réseau de gaz, la commune peut prétendre à percevoir une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) permanente et provisoire (pour les chantiers) dans le cadre du réseau électrique. Une

décision doit être prise pour accepter le versement de cette redevance pour l'ensemble du réseau de la commune nouvelle de Picauville.

Monsieur le Maire expose que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, modifiant les articles R2333-114 et suivants du code général des collectivités territoriales, fixe le régime des Redevances pour Occupation du Domaine Public (RODP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum ;

DECIDE que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

C/ Instauration de la RODP- chantiers provisoires

Monsieur le Maire présente le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Dans l'hypothèse où les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, permettant d'escompter une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INSTAURE ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

FIXE le mode de calcul, conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire

25-03-17 Modifications réglementaires des indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fiat de 2 facteurs :

L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022

La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1er février 2017.

Dans la délibération du mois de janvier, nous faisons référence à l'indice brut 1015, c'est pourquoi une nouvelle délibération est nécessaire car l'indice de référence est le 1022.

C'est pourquoi une nouvelle délibération doit être prise et viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autres précisions car une nouvelle modification de cet indice est prévue en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE les indemnités de fonction aux élus comme suit :

	effectif	% indice brut terminal de la fonction publique
Maire	1	43
Adjoints	2	16.5
Maire délégué Amfreville	1	13.6
Maire délégué Cretteville	1	17
Maire délégué Gourbesville	1	17
Maire délégué Houtteville	1	15
Maire délégué Les Moitiers en Bauplois	1	17
Maire délégué Vindefontaine	1	17
Adjoint au maire délégué Amfreville	2	5.28
Adjoint au maire délégué Cretteville	2	3.3
Adjoint au maire délégué Gourbesville	2	6.6
Adjoint au maire délégué Houtteville	2	3

Adjoint au maire délégué les Moitiers en Bauplois	2	6.6
Adjoint au maire délégué Picauville	3	16.5
Adjoint au maire délégué	2	3.3

26-03-17 revalorisation des participations scolaires

Comme chaque année, les Maires des 4 pôles scolaires de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise proposent de réévaluer le coût des frais de scolarité. Il est proposé une augmentation de 2% pour les écoles publiques et privées :

- pour les maternelles : 1 112€ (au lieu de 1090€)
- pour les élémentaires : 469€ (au lieu de 459€)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE la revalorisation des participations scolaires 2016 comme indiqué ci-dessus

27-03-17 Désignation de nouveaux délégués au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Au vu de l'évolution du territoire du parc des marais au 1^{er} janvier 2017, le comité syndical a procédé à la révision de ses statuts afin qu'ils s'adaptent à la nouvelle configuration territoriale.

La commune nouvelle de Picauville a dorénavant le droit à 3 délégués au total (actuellement, 1 seul).

Actuellement c'est Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER, s'il se maintient il faut 2 membres supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DESIGNE les conseillers ci-dessous pour être membres du Parc des Marais :

- Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER,
- Monsieur Christian RACHINE,
- Monsieur Emmanuel LEMONNIER.

Pour information la cotisation communale prend en compte la population totale comme base de calcul.

28-03-17 Déclaration d'Intention d'Aliener

- Parcelles AC44, 45 et 46 – 10/12 rue de la Marne
Le Conseil Municipal ne SOUHAITE PAS préempter
- D352 et ZP64 et 105 – la Vienville
le Conseil Municipal ne SOUHAITE PAS préempter

Questions et Informations diverses

commission communale impôts direct : mercredi 3 mai à 14h

Séance levée à 23h25
prochain CM mardi 11 avril 2017